

COMMISSION SOUS-RÉGIONALE DES PÊCHES SUB-REGIONAL FISHERIES COMMISSION

Flash Flash Info

N° 16 - Août 2014

SOMMAIRE	
SOMMAIRE	
JOMMAINE	i
16 ^e Session Extraordinaire de 1 la Conférence des Ministres	
Demande d'avis consultatif 2 au TIDM	
Signature d'une Convention 3 de financement entre la COMHAFAT et la CSRP	
 Réflexion d'une expertise internationale sur l'impact des captures accessoires dans la zone CSRP 	747
Journée Mondiale des Zones Humides : la CSRP, partenaire de la Convention de Ramsar	A THE
 Campagne de vulgarisation de 5 documents stratégiques de Suivi Contrôle et Surveillance 	
 Visite du navire 6 océanographique Thalassa à Dakar 	
• 4 ^e Réunion du Comité de 7	K
pilotage Régional du PRAO	ļ
	ł
Rédaction : Equipe de la CSRP	
Responsable de la publication :	k
Mame Fatou TOURE	Ŋ
Communications et Relations Publiques	
will was	
and the second	
SECRÉTARIAT PERMANENT DE LA CSRP	
Villa 4430, Karack, Rue KA-38 (Rue Mère), Dakar, Sénégal	
BP 25485, Dakar-Fann, Sénégal	
Tél. : +221 33 864 04 75 Fax : +221 33 864 04 77	Š
E-mail : spcsrp@spcsrp.org Site web : www.spcsrp.org	

Activités du Secrétariat Permanent

16° Session Extraordinaire de la Conférence des Ministres : les États membres se mobilisent pour la lutte contre la pêche INN

Les 27 et 28 mars 2014, à Dakar, la 16e Session Extraordinaire de la Conférence des Ministres de la CSRP a vu la participation de tous les États membres ainsi que celle de nombreux partenaires techniques et financiers. Lors de la



cérémonie d'ouverture, Madame Marième Diagne TALLA, Secrétaire Permanent par intérim de la CSRP a mis l'accent sur le thème de cette Session, la lutte contre la pêche INN et ses effets néfastes. Soulignant la dans nécessité d'intégrer les législations nationales des États membres les dispositions de la Convention CMA dont la mise en œuvre a été le prétexte de la saisine du TIDM, elle a recommandé aux États de signer des protocoles d'application sur le droit de poursuite, avant de souligner l'importance de la mise en œuvre de la stratégie régionale de Suivi, Contrôle et Surveillance élaborée par la CSRP. S.E. Monsieur HAÏDAR El Ali, Ministre de la Pêche et Affaires Maritimes de la République du Sénégal, a insisté sur la richesse de la zone maritime CSRP et sur la nécessité de la préserver par des efforts soutenus en matière de suivi, contrôle et surveillance, afin de ne pas menacer la sécurité alimentaire de nos populations. S.E. Monsieur Moussa CONDE, Ministre des Pêches et de l'Aquaculture de la République de Guinée et Président en exercice de la Conférence des Ministres a salué

l'importance accordée par les Etats membres aux problèmes de la pêche en général et de la PINN en particulier, et a recommandé la mutualisation des moyens des États membres l'éradication de ce fléau.

Cette Session a servi de cadre à deux communications suivies de commentaires et de débats :

• l'Exploitation des petits pélagiques dans la sous région CSRP : cette présentation du Chef Département Recherche et Système d'Information de la CSRP a permis d'étudier les petits pélagiques sous divers angles, notamment : la sécurité alimentaire ; le budget des États (contribution au PIB, etc.); la surexploitation des ressources; la pêche INN ; la Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer la gestion concertée des ressources partagées à travers les organisations régionales ou sous régionales ; le Projet Petits pélagiques de la CSRP; les nouveaux enjeux et la nécessité de renforcer le mandat de la CSRP.

Flash Flash info



• *la Stratégie régionale de lutte contre la pêche INN* : cette présentation du Chef de Département Suivi, Contrôle Surveillance et Aménagement des pêcheries de la CSRP portait sur les points suivants : le contexte de la PINN ; la problématique de la PINN ; les éléments de la stratégie ; la mise en œuvre de la stratégie.









Parallèlement aux travaux de cette Session, dans le cadre de la célébration de son 29° Anniversaire, la CSRP inaugurait officiellement le 27 mars 2014, en présence des délégations et des invités, une exposition de photos sur la Pêche INN dans la sous-région, les pratiques de pêche dans la sous-région les Aires marines protégées, et la Convention CMA, entre autres. Plus d'information

Demande d'avis consultatif au Tribunal international du droit de la mer : exposé oral de la CSRP



La CSRP prépare actuellement la phase de présentation orale de l'Exposé écrit devant le Tribunal plénier, prévue du 02 au 05 septembre 2014 à Hambourg (Allemagne), siège du TIDM. Dans le cadre de la préparation des plaidoiries orales, une réunion du Comité de suivi préparatoire est prévue en juin 2014.

La demande d'avis consultatif au Tribunal international du droit de la mer sollicitée par la CSRP vise à conseiller les États membres sur les meilleurs moyens institutionnels et juridiques d'éradication de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) dans l'espace de la CSRP. L'objectif est de faciliter la mise en œuvre effective de la Convention CMA aux niveaux national et sous-régional, et de clarifier le régime juridique de la lutte contre la pêche illicite non déclarée, non réglementée (INN), et de donner à la CSRP une meilleure compréhension des droits et obligations de ses Etats membres par rapport aux instruments juridiques de lutte contre la pêche INN, notamment (i) la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, l'Accord sur les stocks de poissons chevauchants et les stocks de poissons grands migrateurs, l'Accord visant à favoriser le respect par les navires de pêche en haute mer des mesures internationales de conservation et de gestion ou Accord de conformité, le Plan d'action international de 2001 visant à prévenir, à contrecarrer et à éliminer la pêche INN, (ii) et l'Accord de 2009 relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche INN. Plus d'information

Flash Flash info



Validation de la Version II de l'Exposé écrit de la CSRP pour le TIDM

Les 4 et 5 mars 2014 à Dakar, la réunion de validation de la deuxième version de l'Exposé écrit de la CSRP pour le Tribunal International du Droit de la Mer (TIDM) a vu la participation des membres du Comité de Coordination ou de leurs représentants, ainsi que celle d'experts juristes et halieutes en qualité de personnes ressources. Les présentations ont porté sur les thèmes suivants : les quatre questions posées par la CSRP ; la synthèse des exposés écrits présentés par les Etats parties à la CNUDM et les autres organisations régionales compétentes en réponse à la saisine du TIDM par la CSRP ; la responsabilité de l'Etat du pavillon en cas de pêche INN par un navire battant pavillon de complaisance ; les responsabilités de l'Etat côtier, l'Etat du port et l'Etat du pavillon en matière de gestion des grands pélagiques. Les participants ont échangé sur les thèmes présentés, mais également sur des questions telles que l'absence de mesures concertées dans

le cas des stocks partagés ; la problématique de la gestion durable des grands pélagiques dans l'Océan Atlantique ; les exposés des Etats parties à la CNUDM et des autres institutions régionales ; la portée géographique de la demande d'avis consultatif. Lors des discussions, il a été souligné la nécessité de sensibiliser les Etats membres de la CSRP à signer, accepter, adhérer ou ratifier les instruments juridiques internationaux pertinents pour la pêche cités dans l'exposé écrit de la CSRP (l'Accord sur les stocks de poissons, l'Accord sur les mesures du ressort de l'Etat du port, l'Accord de conformité de la FAO), et de sensibiliser davantage les Ministres à l'importance du processus engagé et à la mise en œuvre des recommandations qui seront retenues dans l'avis consultatif du TIDM. A l'issue des travaux, la 2e version de de la CSRP, enrichie de nouvelles l'Exposé écrit dispositions, a été validée. Plus d'information

Signature d'une Convention de financement entre la COMHAFAT et la CSRP pour une gestion concertée et durable des stocks partagés

Le 27 Juin 2014 à Dakar, la Commission Sous Régionale des Pêches (CSRP), représentée par son Secrétaire Permanent par intérim, Madame Marième Diagne Talla, et la Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique (COMHAFAT), représentée par son Secrétaire Exécutif, M. M. Abdelaouahed Benabbou, ont procédé à la signature d'une convention de financement relative à la gestion durable et concertée des stocks partagés dans la ZEE des Etats membres de la CSRP. L'appui financier apporté par la COMHAFAT à la CSRP est destiné à soutenir et à favoriser la réalisation des initiatives en cours, concernant la gestion commune des stocks de poissons partagés et des espèces d'intérêt commun situés dans l'ensemble des ZEE des Etats membres de la CSRP.

Les activités prévues visent essentiellement à reproduire en Guinée, en Guinée Bissau et en Sierra Leone les activités du projet « Vers des politiques régionales de gestion durable des petits pélagiques en Afrique du Nord-Ouest », notamment la mise en place de cadres de concertation nationaux officiels pour la gestion des petits pélagiques en Guinée, en Guinée Bissau et en Sierra Leone, y compris la conduite des études de références permettant d'évaluer dans quelques années les orientations stratégiques.



La signature de cette convention est fortement motivée d'une part par la mission de la CSRP visant à renforcer la coopération entre ses Etats membres, en tenant compte du principe de durabilité des pêcheries par le renforcement du plan stratégique pour les espèces d'intérêt commun, et d'autre part, par la mission et la vocation de la COMHAFAT consistant à promouvoir une coopération régionale agissante entre les Etats riverains de l'Océan Atlantique, pour une gestion durable et responsable des stocks de poissons. Plus d'information

Flash Flash info



Réflexion d'une expertise internationale sur l'impact des captures accessoires dans la zone CSRP



Du 17 au 18 juin 2014 à Dakar, la CSRP, en collaboration avec le Partenariat Régional pour la zone Côtière et Marine (PRCM), a organisé une rencontre d'experts internationaux

chargés de réfléchir sur les impacts des captures accessoires dans la zone CSRP. La zone CSRP abrite des populations importantes d'espèces vulnérables, à savoir les tortues marines (par exemple les tortues vertes et caouannes), plusieurs oiseaux de mer (en particulier le puffin du Cabo Verde), les cétacés, le phoque moine et les requins. Cependant, peu d'informations sont disponibles sur les espèces menacées dans la plupart des pays de la sous-région et la mortalité liée à la pêche reste la menace la plus forte. Face à ce constat, en 2013, les partenaires du PRCM (CSRP,

Du 17 au 18 juin IUCN, FIBA) et les représentants des Etats membres de la 2014 à Dakar, la CSRP avaient jugé important de procéder à une réflexion C S R P, en concertée et poussée sur la question, notamment avec collaboration avec le l'appui d'une certaine expertise internationale.

Lors de l'atelier, les travaux de réflexion du groupe d'experts ont permis d'effectuer plusieurs constats concernant les impacts des captures accessoires dans la zone CSRP:

- la faiblesse des informations relatives à l'intensité et au degré de couverture de ces impacts ;
- les effets négatifs de la pêche sur la faune vulnérable en Afrique de l'Ouest;
- le manque de suivi du phénomène ;
- le rôle essentiel joué par la faune vulnérable dans les équilibres des écosystèmes ;
- la contribution de la disparition de certaines espèces dans l'émergence d'autres espèces qui, de par leurs caractéristiques et comportements, peuvent avoir des incidences négatives et indirectes sur la sécurité alimentaire de nos populations. <u>Plus d'information</u>

Journée Mondiale des Zones Humides : la CSRP, partenaire de la Convention de Ramsar



3 Février 2014 à Dakar, la Commission Sous Régionale des Pêches a participé, en tant que partenaire de la Convention Ramsar, à la célébration de la Journée Mondiale des zones humides, dont le thème de l'édition 2014 était: « Zones *humides et agriculture : cultivons le partenariat* ! ». Depuis 1997, chaque année, la célébration de la Journée des zones humides le 2 Février permet aux organismes gouvernementaux, aux organisations gouvernementales et aux groupes de citoyens à tous les niveaux de la société de lancer des actions de sensibilisation du public aux valeurs et aux avantages des zones humides en général, et de la Convention de Ramsar* en particulier. Pour l'édition 2014, le Forum scientifique et technique organisé à Dakar a vu la participation de la CSRP à travers la communication présentée par le Dr Hamady Diop, Chef de Département Recherche et Système d'information : « Les Aires Marines Protégées comme outil de gestion des Pêches »,.

Le projet « Appui à la CSRP pour le développement d'initiatives de cogestion et pour l'intégration des aires marines protégées dans l'aménagement des pêches en Afrique de l'Ouest» (AMP & cogestion), financé par l'Agence Française de Développement (AFD), et mis en œuvre par la CSRP, avait privilégié les actions concrètes sur le terrain, le renforcement des capacités des acteurs publics et de la société civile, et avait participé à la réflexion sur l'avenir du secteur des pêches, en tant que service rendu par l'écosystème marin aux populations de la sous-région, présentes et futures. Les travaux de la CSRP et de ses partenaires sur les AMP ont largement contribué à modifier la vision des AMP dans le contexte de dépendance à la pêche d'une part importante des populations côtières, notamment dans la sous-région. Les recommandations issues de la Revue de l'état de l'art sur les AMP comme outil de gestion des pêches constituent une référence indispensable pour les stratégies de création de nouvelles AMP, au sens large du terme, dans les États membres de la CSRP. Plus d'information





Activités des Projets

Campagne de vulgarisation de documents stratégiques de Suivi Contrôle et Surveillance Une large concertation pour le renforcement de la coopération sous-régionale en matière de SCS, et pour la mise en place d'un système de financement pérenne des activités SCS dans la zone CSRP

La CSRP a lancé depuis mai 2014 une campagne de vulgarisation de deux documents stratégiques élaborés dans le cadre du Projet « Renforcement du suivi, contrôle, surveillance de l'aménagement des pêches » (Projet SCS/UEMOA/UE): le projet de Convention sur le Suivi, Contrôle et Surveillance et l'Etude sur la pérennisation du financement des activités SCS dans la zone CSRP.

Menée dans le cadre du projet « Gouvernance, politiques de gestion des ressources marines et réduction de la pauvreté dans l'Ecorégion WAMER » (Projet « GoWamer), la campagne de vulgarisation a pour objectif de renforcer la lutte contre la pêche INN dans la zone CSRP, et participe de la dynamique de mobilisation de fonds développée depuis 2001par la CSRP pour la lutte contre la pêche INN. En effet, la 14º Session de la Conférence des Ministres de la CSRP (2001, Nouakchott, Mauritanie) avait produit la Déclaration de 2001 de Nouakchott sur la pêche Illicite, non déclarée et règlementée (Pêche INN), renforcée par la résolution mandatant le Secrétaire Permanent pour rechercher les voies et moyens pour apporter un soutien aux Etats membres dans leurs efforts de lutte contre. La dynamique développée depuis lors avait permis à la CSRP l'obtention d'un financement de l'Union Européenne dans le cadre du projet « Renforcement de la coopération pour le Suivi, Contrôle et Surveillance (SCS) dans la zone de la CSRP » (projet « SCS/UEMOA/UE)». Les importants résultats de ce projet ont permis à la CSRP de produire les deux documents stratégiques mentionnés.



La campagne, pilotée par le Département Suivi, Contrôle et Surveillance des Pêches de la CSRP (DSCA), est animée par un expert Consultant SCS. Des ateliers nationaux organisés dans chaque Etat membre, et les discussions prévues à l'issue des présentations des documents permettent de recueillir les recommandations et priorités des Etats. Les ateliers nationaux de Guinée Bissau, (26-30 Mai 2014, Bissau), du Sénégal (2-5 Juin 2014, Dakar), de Gambie (10-13 Juin 2014, Banjul), du Cabo Verde (17-20 Juin 2014, Praia), seront bientôt suivis par ceux de la Guinée et de la Mauritanie. La synthèse des recommandations exprimées par les pays sur ces deux documents stratégiques aura pour cadre un atelier régional visant à consolider les deux documents pour permettre la mise en œuvre les dispositions qu'ils prévoient. Plus d'information

Projet de Convention sur le Suivi, le Contrôle et la Surveillance

Les Etats membres de la CSRP, conscients l'évolution du cadre juridique international de la lutte contre la pêche INN, avaient jugé nécessaire la révision de la *Convention de 1993 sur la Coopération sous régionale dans l'exercice du droit de poursuite* et son *Protocole relatif aux modalités pratiques de coordination des opérations de surveillance dans les Etats membres de la CSRP*. L'objectif est de les adapter au contexte juridique actuel de la lutte contre la pêche INN, pour mieux encadrer les activités opérationnelles sous régionales. Dans le cadre du Projet SCS/UEMOA/UE, la CSRP avait pu bénéficier de l'expertise d'un juriste international pour l'élaboration d'un document répondant aux attentes des Etats. Les objectifs du Projet de *Convention sur le Suivi, Contrôle et Surveillance* élaboré et actuellement présenté aux Etats dans le cadre de la campagne de vulgarisation sont les suivants :

- renforcer la coopération entre les Etats membres de la CSRP en matière de SCS, par la mise en place d'un cadre juridique harmonisé leur permettant de partager les données, informations et renseignements sur les activités de pêche en général et sur la pêche INN en particulier;
- améliorer l'efficacité des instruments SCS dans la sous-région ;
- permettre, à long terme, de mieux encadrer les opérations conjointes de surveillance des pêches coordonnées par le DSCSA. <u>Plus d'information</u>





Etude sur la pérennisation du financement des activités SCS dans la zone CSRP

Ce document élaboré par les Experts de l'Assistance technique du projet « SCS/UEMOA/UE » vise à faire ressortir les orientations stratégiques de mécanismes pérennes de financement du SCS, indépendants des cycles périodiques des projets. Il propose, sur le plan national, des axes stratégiques simples susceptibles de rationaliser et de réduire de façon significative les coûts du SCS afin de les rendre plus supportables par les Etats membres. Elle indique également des axes d'orientation et de

réorganisation du dispositif SCS de la CSRP afin de mieux soutenir les Etats membres dans leurs actions de lutte contre la pêche INN et ce, de façon complémentaire. En effet, le document de *Stratégie de lutte contre la pêche INN* de la CRSP prévoit entre autres l'appui des activités nationales des Etats membres, l'organisation d'opérations conjointes sous régionales de surveillance des pêches et l'élaboration de mécanismes de financement et d'encadrement de ces opérations. <u>Plus d'information</u>

Visite du navire océanographique Thalassa à Dakar : bilan de la campagne scientifique AWA



Le 14 Mars 2014, la CSRP, en collaboration avec l'Institut de recherche pour le développement (IRD) et l'Institut Français de recherche pour l'Exploitation de la Mer (Ifremer) a organisé au Port Autonome de Dakar (Sénégal) une visite à bord du navire océanographique Thalassa de l'Ifremer. Le Thalassa avait quitté Las Palmas (Iles Canaries) le 25 Février 2014 pour rallier le Port Autonome de Dakar le 13 Mars 2014, dans le cadre d'une campagne scientifique ayant pour objectif de documenter le fonctionnement de l'écosystème ouest-africain (upwelling sénégalo-mauritanien) face au changement climatique global. Cette campagne scientifique est l'une des activités développées dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Approche écosystémique de la gestion des pêches et de l'environnement marin dans eaux ouestafricaines (AWA), et a pour objectif de profiter de la saison d'intense upwelling pour (i) collecter de données hydrologiques, océanographiques écologiques (comprenant des paramètres biogéochimiques) ; (ii) collecter les données sur les organismes zooplanctoniques, des œufs et larves des petits poissons pélagiques et des éléments modulateurs des cycles biogéochimiques qui régissent le fonctionnement de l'écosystème ; (iii) évaluer les liens directs entre la production primaire et les niveaux trophiques plus élevés. Le *Thalassa* dispose d'installations et d'équipements de recherche de haute technologie et comptait à son bord, pour cette campagne, plusieurs scientifiques de France, d'Allemagne, de Belgique, de Mauritanie, du Sénégal, de Gambie et du Maroc, qui participaient à la collecte et à l'analyse des données à bord du navire et sont également impliqués dans l'analyse des données dans le cadre du renforcement des capacités dans le domaine des enquêtes de recherche marine dans la sousrégion ouest-africaine.

La visite guidée du *Thalassa* s'est effectuée sous la présidence du Ministre de la Pêche et des Affaires Maritimes de la République du Sénégal, en présence des Ambassadeurs de la République Fédérale d'Allemagne, de la Belgique, du Cabo Verde, de la France, des Républiques de Gambie, de Guinée, de Guinée Bissau, du Royaume du Maroc, de la République Islamique de la Mauritanie et de la Sierra Léone, de la Représentante de l'Union Européenne, et du Directeur Régional de l'IRD. <u>Plus d'information</u>





4º Réunion du Comité de Pilotage Régional du Programme Régional des Pêches en Afrique de l'Ouest (PRAO)



Du 24 au 25 Mai 2014, à Dakar, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Régional des Pêches en Afrique de l'Ouest (PRAO), l'Unité de Coordination Régionale (UCR), sous la supervision du Secrétariat Permanent de la Commission Sous Régionale des Pêches (CSRP), a organisé la 4e réunion du Comité de Pilotage Régional. L'objectif était d'une part de discuter et de valider le Plan de travail des activités régionales mises en œuvre par l'Unité de Coordination Régionale, et d'autre part, de discuter de l'état de mise en œuvre de projets nationaux, des contraintes et leçons apprises, et de formuler des recommandations. Les sessions techniques ont servi de cadre aux coordonnateurs nationaux pour des présentations sur les réalisations des projets nationaux, suivies de discussions recommandations. Lors de la première session technique, le 24 Juin 2014, le Comité de Pilotage du PRAO a examiné et approuvé le Plan de Travail de l'UCR et le budget prévu pour l'année 2014.

Parallèlement aux techniques, sessions vidéoconférence s'est tenue le 25 Juin 2014 dans les locaux de la Banque Mondiale à Dakar. a réuni les coordonnateurs nationaux, en présence de Mme Marième Diagne Talla, Secrétaire Permanente par intérim de la CSRP, de M. Demba Yeum Kane, Coordonnateur de l'UCR, des Directeurs Nationaux des Pêches des Etats participants et ceux en phase préparatoire, et de M. Asberr Mendy, Spécialiste de gestion des pêches à Banque Mondiale à Dakar, ont pu échanger avec Mme Bérangère Prince, Chargée du Programme au niveau de la Banque Mondiale, à Washington D.C. Les discussions ont essentiellement porté sur la situation globale de la mise en œuvre du programme et la voie à suivre et plus spécifiquement sur la phase d'extension de la première phase du programme pour les pays APL-A (Cabo Verde, Libéria, Sénégal et Sierra Leone). Plus d'information